

à ce moment, présentait au Parlement ce qu'il jugeait essentiel à la défense du Canada, vu le développement possible des événements dans d'autres pays, et eu égard à la gravité de la situation qui existait dans tout l'univers.

En 1938, nous n'avons pas seulement maintenu le niveau de la défense qui avait été relevé l'année antérieure, mais nous avons demandé alors des allocations plus considérables pour nos services de défense. Nous les avons de beaucoup accrues en 1939. Je vais citer des chiffres. Voici quels ont été les débours aux fins de la défense, en chiffres ronds, dans chacune des années suivantes :

1935-1936..	\$17,000,000
1936-1937..	22,923,000
1937-1938..	32,760,000
1938-1939..	34,432,000

Le budget des dépenses de 1939-1940 se chiffre à \$64,528,815. De cette somme, les dépenses d'établissement ont représenté 30 millions, et les dépenses ordinaires 34 millions. Depuis, nous avons émis des mandats du gouverneur général, en sus de cette somme, au montant de \$16,454,000.

Je cite ces chiffres pour montrer aux honorables députés que le Gouvernement allait aussi loin qu'il croyait avoir l'appui de la Chambre en ce qui concernait la préparation de notre défense. Fussions-nous allés plus loin, nous n'aurions pas eu l'encouragement nécessaire à la sanction de nos crédits. Nous avons conscience, toutefois, comme tous les autres pays de la menace de plus en plus grave de la guerre, et nous agissions en conséquence. Les nations ont vécu d'une année à l'autre avec l'obsession de cette menace de guerre. La guerre de nerfs, comme on l'a appelée d'une façon vivante et appropriée, a duré depuis des années, et nous cherchions à faire notre part pour mettre la défense du pays en bon état afin de faire face au moment fatal s'il devait se présenter.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre en traitant la question des relations entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne touchant l'invasion de la Pologne. Tout ce qu'il y a à dire à cet égard est contenu dans les documents relatifs aux préliminaires de la guerre qui ont été déposés hier et dont les honorables députés possèdent des exemplaires. Ces documents révèlent clairement les tactiques de l'Allemagne concernant son invasion de la Pologne; ils révèlent aussi clairement les efforts patients et persistants de la Grande-Bretagne et de la France pour éviter la guerre s'il y avait la moindre possibilité; ils prouvent à l'évidence ce que l'on a fait pour que ce différend fût réglé par des moyens pacifiques, des conférences et des discussions, et ils font voir à quel point ces efforts furent absolument futiles en définitive. Ils expliquent pleinement les raisons pour lesquelles l'Angleterre a trouvé

[Le très hon. Mackenzie King.]

indispensable de s'engager comme elle l'a fait envers la Pologne en un moment où cette agression constante était si évidente, en un moment où l'Angleterre et la France voyaient si clairement où cette agression conduirait vraisemblablement si elle n'était sommairement enrayée.

La Chambre aura cependant intérêt à connaître les démarches faites par le Gouvernement du Canada pour faire face à la situation qui pouvait survenir par suite de l'invasion de la Pologne et des promesses que lui avaient faites la Grande-Bretagne et la France. Dans le but surtout d'aider les honorables députés qui pourront désirer se renseigner sur les détails, je vais rappeler brièvement les principaux événements qui se sont produits depuis le 15 mars de cette année jusqu'à l'heure actuelle.

Ainsi que je l'ai dit, c'est en mars que l'Allemagne saisit la Bohême et la Moravie et établit un protectorat sur la Slovaquie. On se rappelle qu'à cette époque tous les honorables membres de cette Chambre craignaient les conséquences de cette invasion. Nous ne savions pas si cela ne pourrait pas entraîner rapidement la Grande-Bretagne et la France dans une guerre, et nous eûmes alors à réfléchir sur ce que serait notre attitude dans l'éventualité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Je crois avoir dit bien clairement, dans une déclaration que je fis à la Chambre à cette époque, en mars, que si, par exemple, Londres venait à être bombardé par les avions d'une puissance ennemie telle que l'Allemagne, nous considérerions un tel acte comme menaçant non seulement la liberté de la Grande-Bretagne mais celle de tout le commonwealth des nations britanniques. Quelqu'un peut-il soutenir aujourd'hui que le torpillage, survenu ces jours derniers, d'un navire portant des citoyens canadiens et américains vers notre continent, vers un de nos ports n'était pas un acte d'agression injustifiable d'un caractère bien analogue à celui d'un bombardement de Londres? Lors de la saisie de Memel, j'ai encore souligné au Parlement la gravité de la situation.

Le 28 avril, l'Allemagne a dénoncé le pacte de non-agression qu'elle avait signé avec la Pologne, et c'est à cette époque que nous avons considérablement relevé le chiffre de nos prévisions budgétaires pour la défense. Le 10 mai commença une forte offensive de propagande contre la Pologne, accompagnée d'une violente réclamation du retour de Dantzig à l'Allemagne. Le 11 mai, M. Chamberlain avertit l'Allemagne que le Royaume-Uni aurait recours à la guerre pour protéger l'indépendance de la Pologne. Le 29 juin, lord Halifax lança un avertissement contre l'agres-